

Un premier semestre à vite oublier !

Amid Faljaoui

La Bourse a fait du surplace pendant treize ans et notre dette publique est aux mains des étrangers à raison de 60%. Faut-il s'en inquiéter ?

Les amateurs de Bourse – en tout cas ceux et celles qui ne jurent que par la Bourse – vont devoir revoir leurs classiques. Juste avant la crise, à la traditionnelle question « Où faut-il placer ses avoirs ? », la réponse fusait immédiatement : « La Bourse, voyons ! ». Si vous émettiez un doute, on vous montrait aussitôt un graphique démontrant qu'à long terme, les actions battaient à plate couture toutes les autres formes de placement.

C'était avant la crise ; c'était il y a longtemps. Si vous jetez un coup d'œil sur le BEL 20 (NDLR : première semaine de juillet), vous verrez qu'il tourne autour des 2 320 points. Autrement dit, l'indice phare de la Bourse de Bruxelles est au même niveau qu'il y a treize ans ! Comme le dit joliment le journal *Le Soir*, celui ou celle qui a acheté des actions belges à ce moment-là a vu son portefeuille faire du surplace. De fait, l'épargnant en question n'aura touché, en treize ans, que des dividendes, soit entre 2% et 3% du montant de départ en moyenne. Pas de quoi sauter au plafond.

Il ne faut pas chercher trop loin la raison de ce surplace. Après la faillite de la banque américaine Lehman Brothers et la chute de Fortis, le BEL 20 a fondu de 54%. Il ne s'en est pas vraiment remis depuis. Il faut dire qu'au cœur de la crise, les valeurs bancaires belges représentaient l'équivalent de 40% du BEL 20. Il était normal que cet indice boursier boive la tasse lorsqu'en 2008, toutes les banques ont été malmenées. L'impact de 2008 a donc clairement pesé sur les rendements de la Bourse.

Surplace en treize ans

En revanche, sur cette même période de treize ans, certaines valeurs ont tiré leur épingle du jeu. Une firme comme Colruyt a offert un rendement de 350% sur cette période, soit 12,3% par an ! Bekaert aura, elle, offert du 6,7% par an.

Tout ceci ne console visiblement pas l'épargnant individuel, cependant. Une étude récente montre que seuls 5% des Belges ont l'intention d'acheter des actions au cours des prochains mois. On peut les comprendre : avec la forte volatilité actuelle, ils ont intérêt à avoir le cœur bien accroché.

La mort du bon père de famille

Les amateurs de Bourse savent aussi qu'elle est très friande de dictons censés résumer la sagesse collective. Vous en connaissez quelques-uns : « En Bourse, les arbres ne grimpent jamais jusqu'au ciel ». Ou encore : « Sell in May and go away » (autrement dit : « Vendez vos actions au mois de mai et restez à l'écart de la Bourse »). Un dicton qui s'est révélé très judicieux pour le mois de mai 2010.

En revanche, il est une expression qui risque de perdre tout son sel : celle du « bon père de famille ». Pendant longtemps, conseiller à quelqu'un de gérer son patrimoine « en bon père de famille » signifiait que la personne en question devait prendre un minimum de risques pour garantir son capital. Juste assez, en fait, pour assurer les fins de mois de

sa famille et se réserver un petit pécule supplémentaire pour sa pension.

Le problème avec cette expression, c'est qu'elle désigne une époque révolue, où les banques, les compagnies d'assurances étaient solides. Tout cela est fini. Depuis la crise des *subprimes*, on sait que les banques peuvent faire faillite. On sait également que les compagnies d'assurances ne sont pas immunisées à 100% contre la faillite, pas plus d'ailleurs que les grandes entreprises ou même les États, dont on découvre – ou redécouvre – qu'eux aussi sont mortels ! Pour les banques, pensez à Fortis ; pour les grandes entreprises, aux déboires de BP ou avant, d'Enron ; pour les États, à la Grèce ou à l'Islande.

Pour reprendre la jolie formule du *trader* français Marc Fiorentino, le « bon père de famille boursier » est en voie de disparition : il est aussi dépassé « que le macho à poils de torse apparents ». Que peut-on dire à cet investisseur qui, hier encore, croyait que se comporter en « bon père de famille boursier » était la voie à suivre ? La réponse est claire comme de l'eau de roche : s'il veut la sécurité de ses placements, il aura juste du pain rassis pour se nourrir. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder ce que rapportent les livrets d'épargne.

S'il veut plus, il devra désormais être vigilant, en veille active, mobile, flexible, prêt à sauter en Bourse lorsque celle-ci est basse et à vendre quand elle est haute. Il devra accepter, en période de tempête boursière, de « rester en *cash* », garder à l'esprit que les obligations de l'État ne sont plus une valeur refuge et, surtout, comme le dit Marc Fiorentino, savoir que tout, mais vraiment tout peut arriver. Bref, il ne dormira plus jamais tranquille.

Dette belge ou étrangère ?

L'une des raisons qui expliquent que la Bourse ait joué au yoyo durant le premier semestre 2010, c'est l'ampleur des dettes publiques en Europe. Et lorsqu'on parle du montant de la dette publique belge, les hommes politiques ont sou-

vent tendance à dire : « N'ayez pas peur, car, à l'inverse de la Grèce ou même d'un pays comme l'Espagne, notre dette publique appartient aux Belges. Autrement dit, ce sont les épargnants belges qui financent notre dette publique ».

Autant le dire, c'est totalement faux. La dette publique belge frôle aujourd'hui les 100% de notre PIB. Et environ 60% de cette dette publique sont entre les mains des investisseurs étrangers, banques, compagnies d'assurances ou fonds de placement.

Vu comme cela, il y aurait de quoi paniquer. Ne serait-il pas plus intelligent de favoriser le placement de notre dette publique auprès des Belges et, en particulier, des organismes financiers belges ? Voilà typiquement une fausse bonne idée.

D'abord, parce que de vraies banques belges, il n'y en a quasiment plus. Ensuite, parce que, du temps de l'ancien ministre des Finances Philippe Maystadt, l'essentiel de notre dette publique était pris ferme par un consortium de banques belges. Or, le même Philippe Maystadt a constaté que ces mêmes institutions financières nous faisaient payer cet engagement au prix fort en termes de taux d'intérêt. En réalité, c'est depuis que nous avons mis en concurrence les banques belges avec les banques étrangères que nous avons pu diminuer les taux d'intérêt sur notre dette publique.

Autrement dit, avoir une dette publique détenue à 60% par des investisseurs étrangers n'est pas, en soi, une mauvaise chose. Pour le moment, notre pays arrive à emprunter sans aucun problème, car notre signature est fiable.

La seule chose qui pourrait faire dérapier la qualité de cette signature, c'est le délai nécessaire à la formation du prochain gouvernement. En cas de délai trop important, le coût de la facture est déjà connu : chaque pour cent d'intérêt que nous devrions payer en plus sur notre dette publique équivaut à 370 millions d'euros de charge supplémentaire pour notre budget annuel. Autant l'éviter, nous avons mieux à faire avec cet argent. ●